



REGLEMENT PARTICULIER SOUVENIR Didier PORTERAT 2026

ARTICLE 1^{ER} :

Le VCC Mt DORE organise le samedi 28 février 2026 sur le terrain jouxtant la base aérienne de Tontouta la 1eme manche de compétition vtt 2026 comptant pour la coupe de Nouvelle Calédonie XC

ARTICLE 2 :

Les inscriptions se feront uniquement sur INLIVE jusqu'au jeudi 26 février minuit dernier délai

Pas d'inscriptions sur place

Les concurrents(es) à partir de la catégorie U15 pourront y participer

Ils auront entre 1 et 4 tours à réaliser en fonction des catégories.

Les tarifs sont les suivants :

3.500 frs pour les majeurs

1 500 frs pour les mineurs

4500 Non licenciés

Les non licenciés seront couverts par une assurance prise par le club organisateur

ARTICLE 3 :

Un parking sera mis à disposition des concurrents et aucun autre lieu de parking ne sera autorisé (les forces armées veillant à ce que leurs préconisations soient respectées)

Pour la compétition : convocation des coureurs à 14h00 pour vérification du matériel et émargement, puis reconnaissance du parcours et départ de la compétition à 15h00

ARTICLE 4 :

Les maillots de club sont obligatoires ainsi que les porteurs de maillots de champion de Nouvelle Calédonie dans la catégorie.

Le port du casque, de gants et de chaussures fermées est obligatoire.



Les caméras embarquées sont interdites.

Les catégories hommes et femmes autorisées à prendre le départ de cette manche de coupe sont :

- U15 : 1 tour
- U17 : 2 tours
- U19 : 3 tours
- Séniors de 19 à 39 ans : 4 tours
- Masters 1 de 40 à 49 ans : 4 tours
- Masters 2 de 50 à 59 ans : 3 tours
- Masters 3 de 60 et plus : 3 tours

Seniors et masters 1 et 2 femmes : 3 tours

Masters 3 femmes : 2 tours

1 tour faisant 5.5 km pour une durée d'environ 18 mn pour les meilleurs.

- Cette compétition comptera pour la coupe XC de Nouvelle Calédonie

ARTICLE 5 :

Une zone technique sera délimitée pour toute réparation ou ravitaillement des concurrents.

Toute réparation réalisée hors zone verra le concurrent sanctionné.

Un poste de ravitaillement sera mis à disposition à mi-parcours par l'organisateur

ARTICLE 6 :

Une dizaine de bénévoles seront répartis sur le circuit pour signaler tout danger et/ou changement de direction communiquant entre eux via téléphone portable et/ou talkie-walkie

Une ambulance sera sur le lieu de départ/arrivée et pourra intervenir sur quasiment la totalité du parcours avec 2 personnels diplômés et équipé d'équipements nécessaire pour toute assistance. Le véhicule est équipé d'un défibrillateur.

ARTICLE 7 :

La remise des prix se fera le plus tôt possible après l'arrivée afin de libérer les coureurs.

La présence des récipiendaires en tenues de club est obligatoire.



ARTICLE 8 :

Programme :

- 14h00 : convocation, émargement et reconnaissance du parcours
- 14h45 : fermeture du circuit et mise en place des commissaires
- 14h50 : briefing des coureurs et de l'assistance
- 15h00 : départ
- 16h30 : fin de course
- 17h00 : protocoles

PORTERAT Renato

